

ça sexprime

LE MAGAZINE DES INTERVENANTS MENANT
DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ
AUPRÈS DES JEUNES DU SECONDAIRE

une production du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec,
en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et de Tel-jeunes.

12

PRINTEMPS | 2009

LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES COUPLES ADOLESCENTS : SUBTILE MAIS DÉVASTATRICE MIEUX COMPRENDRE ET INTERVENIR

PAR MÉLANIE GUÉNETTE-ROBERT

POUR RECEVOIR LE MAGAZINE *ÇA SEXPRIME* SANS FRAIS, INSCRIVEZ-VOUS À : msss.gouv.qc.ca/itss/abonnement
POUR DONNER VOTRE OPINION SUR LE MAGAZINE, ALLEZ À : msss.gouv.qc.ca/itss/evaluation

Québec 



Josée, 16 ans, est en relation avec Jonathan, 18 ans, depuis cinq mois. Jusqu'à il y a deux semaines, Josée et Jonathan n'avaient jamais eu de relations sexuelles. Puis, Jonathan s'est mis à devenir insistant. Un soir, il dit à Josée qu'il n'en a rien à faire des petites gaminex inexpérimentées comme elle, qu'il ira voir ailleurs si elle ne se « *déniaise pas* ». À force d'être menacée de la sorte, Josée a fini par céder. Résultat : elle n'a éprouvé aucun plaisir car elle se sentait mal à l'aise. Depuis ce temps, chaque fois que Jonathan lui demande d'avoir des relations sexuelles, elle se sent obligée de dire oui, puisqu'elle a cédé une fois. Elle se demande si toutes les filles vivent ce genre de relation et si elle s'inquiète pour rien. Elle voudrait en parler à ses amis ou à ses parents, mais elle en est incapable. Elle éprouve à la fois de la honte et de la peur.

ça sexprime

N° 12, PRINTEMPS 2009

CE MAGAZINE EST UNE COLLABORATION :

du ministère de la Santé et
des Services sociaux du Québec
- Direction des communications

- Direction générale de santé publique
- Richard Cloutier, rédacteur en chef
- Valérie Marchand

de l'Université du Québec à Montréal
- Mélanie Guénette-Robert, sexologue-éducatrice,
étudiante à la maîtrise en sexologie

- Francine Duquet,
professeure au département de sexologie

et de Tel-jeunes
- Louise Blais, directrice des services

Design Graphique : Immaculée conception graphique

Les photographies contenues dans le présent magazine ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés. Les personnages apparaissant sont des figurants.

Le magazine *ça sexprime* est aussi disponible en anglais sous le nom de *The SexEducator*.

Votre opinion sur le magazine

Vous êtes invités à répondre à quelques questions sur le magazine pour aider à en améliorer le contenu. Pour ce faire, allez à : www.msss.gouv.qc.ca/its/evaluation/, puis sélectionnez *Magazine ça sexprime*.

Pour obtenir les numéros précédents du magazine

Les numéros précédents du magazine *ça sexprime* sont disponibles en version électronique seulement, à : www.msss.gouv.qc.ca/its/onglet_documentation/ pour les professionnels de l'éducation/Le Magazine *ça sexprime*.

Le genre masculin est privilégié dans ce magazine dans l'unique but d'alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada, 2009
ISSN 1712-5782 (Version imprimée)
ISSN 1718-5238 (Version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2009

La violence sexuelle dans le couple adolescent est un sujet délicat. Elle reste difficile à reconnaître pour la personne qui en est victime (Toscano, 2007 ; Rondeau et coll., 2007). Il n'est pas évident pour un adolescent d'imaginer qu'il peut être victime de violence sexuelle dans son couple, et ce, même si son « chum » ou sa « blonde » emploie la contrainte ou la force pour obtenir des relations sexuelles (Rondeau et coll., 2007). Pour se dire victimes de violence, les adolescents ont souvent besoin de signes physiques, tels que des blessures et des « bleus » (Toscano, 2007). La violence sexuelle, si elle est difficilement détectable pour la personne qui la subit, l'est encore plus pour l'entourage puisque les tiers n'ont pas réellement accès à ce qui se passe dans l'intimité du couple, à moins d'obtenir des confidences. Les adolescents sont dans une période de découverte de l'amour et de la sexualité, ce qui les rend vulnérables et augmente le risque, pour certains, d'être victimes de violence amoureuse, tant sexuelle que physique ou psychologique. Ils n'ont pas encore eu l'expérience du « véritable amour » où s'entremêlent connivence et respect ; quant à l'agir sexuel, ils n'ont pas de référents. Certains peuvent donc en venir à la conclusion qu'une relation amoureuse violente est normale. À ce jour, peu d'auteurs se sont penchés précisément sur la violence sexuelle dans le couple adolescent, comparativement à la violence physique et psychologique. Il s'avère donc important, dans un tel contexte, d'outiller les adolescents afin qu'ils soient en mesure de comprendre ce qu'est la violence sexuelle, de la reconnaître lorsqu'elle est présente, d'en cerner les enjeux et de comprendre le rôle de chacun dans sa dénonciation.

LA VIOLENCE SEXUELLE : QU'EN EST-IL ?

Les études montrent que la violence physique ou sexuelle est présente dans 25 % des couples adolescents (Avery-Leaf et coll., 1997). Davantage de filles que de garçons sont victimes de violence sexuelle au sein de leur couple, par conséquent, plus de garçons commettent des actes de violence sexuelle envers leur partenaire (Fernet et coll., 2003 ; Lavoie et Vézina, 2002). De plus, les filles auraient tendance à sous-estimer la violence qu'elles subissent en raison de leur forte propension à se sentir responsables des gestes de violence commis à leur égard (Coker et coll., 2000). Néanmoins, les garçons aussi peuvent être victimes de violence sexuelle ; cette situation se vit cependant différemment. Un garçon admettra plus difficilement qu'il subit des pressions en ce qui concerne la sexualité (Lavoie et coll., 1994) vu les stéréotypes véhiculés, comme celui voulant qu'« un vrai gars » ait toujours le goût d'avoir des relations sexuelles. Par ailleurs, la société se centre davantage sur la violence sexuelle infligée aux filles.

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS UN COUPLE ADOLESCENT ?

Afin de préciser en quoi consiste la violence sexuelle dans le couple adolescent, il convient de définir ce qu'est la violence amoureuse. Celle-ci est définie comme tout comportement nuisible au développement du partenaire ou nuisible à sa santé en compromettant son intégrité physique, psychologique ou sexuelle (Lavoie, Robitaille et Hébert, 2000). La violence amoureuse comprend la violence psychologique, physique et sexuelle. La violence sexuelle est souvent le dernier stade de la violence amoureuse (Coker, 2007), succédant à la violence physique (Fernet et coll., 2003). Elle est définie comme étant un contrôle abusif lié à la sexualité (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005a). Le tableau 1 présente diverses situations symptomatiques de violence sexuelle dans le couple adolescent.

TABEAU 1 SITUATIONS ASSOCIÉES À LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LE COUPLE ADOLESCENT

1. Faire pression sur l'autre, rire de lui, le rabaisser, le harceler, afin qu'il s'engage dans un acte sexuel (Ministère de la Justice Canada, 2008; Toscano, 2007).
2. Menacer de salir la réputation ou de rompre si le/la partenaire ne s'engage pas dans l'acte sexuel souhaité (Ministère de la Justice Canada, 2008; Lavoie, Robitaille et Hébert, 2000; Toscano, 2007).
3. Obliger le/la partenaire à avoir une activité sexuelle contre sa volonté ou à subir un acte sexuel non désiré (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b; Fernet et coll., 2008; Rondeau et coll., 2007).
4. Ne pas cesser une relation sexuelle malgré les demandes de l'autre (Ministère de la Justice Canada, 2008; Lavoie et coll., 1994).
5. Contrôler la sexualité de son/sa partenaire en refusant de mettre un condom malgré ses demandes et/ou contrôler la prise de contraceptifs, comme la pilule contraceptive (Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, s.d; Coker, 2007).
6. Se livrer au chantage sexuel (Rondeau, 2007).
7. Blessier intentionnellement l'amoureux ou l'amoureuse physiquement ou psychologiquement, au cours des relations sexuelles (Coker et coll., 2000).



REGARDONS DE PLUS PRÈS CHACUNE DE CES SITUATIONS

1. Faire pression sur l'autre, rire de lui, le rabaisser, le harceler, afin qu'il s'engage dans un acte sexuel

Une étude réalisée par Toscano en 2007 auprès de 22 adolescentes américaines âgées entre 15 et 18 ans montre que plusieurs d'entre elles subissent des pressions sexuelles de la part de leur partenaire, et ce, à des degrés divers. Des phrases telles que « Tout le monde le fait », « T'es pas déniaisée », « T'es pas cool », « T'es stupide si tu le fais pas », « Si tu m'aimais, tu le ferais », « Personne ne veut de toi » sont des phrases fréquemment employées par le partenaire qui fait des pressions. Toscano relève la tendance, chez les adolescentes, à entrer en relation avec des garçons plus âgés qu'elles, qui seront donc aussi, bien souvent, sexuellement plus expérimentés. Il existe donc, pour l'adolescente plus jeune que son partenaire amoureux, une pression à être active sexuellement ainsi qu'une pression à répondre à toutes les demandes sexuelles de ce dernier, de peur d'être remplacée par une fille plus expérimentée. La peur de perdre l'autre serait d'ailleurs le principal incitatif à céder à des pressions sexuelles. Toujours selon Toscano, une adolescente qui a agi selon les désirs sexuels de son partenaire une fois risque de sentir qu'elle n'aura plus le droit de refuser. Même si cela est plus rare, les garçons aussi peuvent subir des pressions sexuelles de la part de leur partenaire ou des remarques désobligeantes sur leurs performances sexuelles (ex. : « Ça ne sert à rien, tu n'es même pas capable de me faire jouir. »).

2. Menacer de salir la réputation ou de rompre si le/la partenaire ne s'engage pas dans l'acte sexuel souhaité

Toscano (2007) rapporte qu'un adolescent risque davantage de rester à long terme dans une relation négative et abusive si le couple connaît une sexualité active. Le jugement des pairs et de l'entourage étant fort important à cet âge, les adolescents craignent la mauvaise réputation que pourrait leur faire leur partenaire, entre autres en ce qui concerne leurs performances sexuelles. Par ailleurs, il semble que les adolescents tolèrent davantage une relation comportant de la violence sexuelle lorsqu'ils croient qu'en mettant fin à la relation, ils pourraient compromettre leur position dans le cercle d'amis (Toscano, 2007).

On remarque aussi que plusieurs adolescentes ont une vision romantique, idéalisée de l'amour. Souvent, elles accordent une grande importance tant au fait d'être dans une relation amoureuse qu'à la durée de la relation, et auront donc tendance à vouloir maintenir la relation même si cette dernière est abusive ou négative (Toscano, 2007). Il en résulte qu'une menace de rupture pourra les amener à s'engager dans un acte sexuel non désiré. N'oublions pas que le partenaire violent est avant tout un partenaire amoureux pour qui l'autre éprouve des sentiments.



3. Obliger le/la partenaire à avoir une activité sexuelle contre sa volonté ou à subir un acte sexuel non désiré

Exiger d'une personne qu'elle prenne une position sexuelle précise, exiger d'elle les actes vus dans les films pornographiques, la soumettre à des actes sexuels humiliants (Fernet et coll., 2003), exiger qu'elle s'exhibe, qu'elle nous embrasse ou qu'elle nous caresse constituent des manifestations de violence sexuelle. Obliger l'autre à regarder du matériel pornographique est aussi une forme de violence sexuelle (Rondeau et coll., 2007).

4. Ne pas cesser une relation sexuelle malgré les demandes de l'autre

Une personne qui a consenti à une relation sexuelle est libre à tout moment de retirer son consentement (Lavoie et coll., 1994). Ne pas cesser une relation sexuelle malgré les demandes du ou de la partenaire consiste donc en de la violence sexuelle. L'amour porte parfois à croire que l'on n'a pas besoin d'échanger de mots pour se comprendre. On peut alors commettre de graves erreurs d'interprétation sur les intentions du partenaire. Par exemple, ce n'est pas parce que l'autre nous embrasse, se colle et nous caresse qu'il ou qu'elle désire nécessairement que ces gestes se terminent par une relation sexuelle complète. Il importe donc de s'assurer du consentement de l'autre à la relation (Lavoie et coll., 1994).

5. Contrôler la sexualité de son/sa partenaire en refusant de mettre un condom malgré ses demandes, et /ou contrôler la prise de contraceptifs comme la pilule contraceptive

Le refus d'utiliser un moyen de protection lors de relations sexuelles comme le condom malgré les demandes de sa « blonde » ou de son « chum » constitue de la violence sexuelle (Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, s.d.; Coker, 2007). Contrôler la sexualité de sa copine en décidant à sa place de l'utilisation ou non de moyens de contraception (ex. : la pilule contraceptive ou le Dépo-provera), ou choisir pour elle le moment de la prise de contraceptifs sont aussi des formes de violence sexuelle (Coker, 2007).

6. Se livrer au chantage sexuel

Afin d'obtenir de leur partenaire amoureux ce qu'elles souhaitent, certaines personnes utilisent le chantage, et en particulier le chantage sexuel, illustré par des phrases comme : « Si tu ne me prêtes pas ta voiture, je ne couche pas avec toi ce soir », ou « Si tu ne viens pas avec moi souper chez mes parents, on n'aura plus jamais de sexe ». Ce sont les filles qui usent le plus souvent de ce type de violence sexuelle, à l'encontre des garçons (Rondeau, 2007).

7. Blessier intentionnellement l'amoureux ou l'amoureuse physiquement ou psychologiquement, au cours des relations sexuelles

Des garçons et des filles peuvent profiter de la relation sexuelle pour dévaloriser l'autre ou lui faire mal physiquement. Faire des commentaires désobligeants sur la grosseur des seins ou sur la taille du pénis, se moquer de la performance sexuelle de l'autre, établir des comparaisons avec des ex-partenaires (par exemple, en ce qui concerne la performance ou les organes génitaux) sont des formes de violence sexuelle, tout comme le fait, durant la relation sexuelle, d'être intentionnellement « dur » avec l'autre, au point de lui causer des blessures ou de la douleur (Coker et coll., 2000).



TABEAU 2 LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LE COUPLE ADOLESCENT

Types de conséquences possibles	Conséquences possibles pour la victime de violence sexuelle	Conséquences possibles pour la personne qui use de violence sexuelle
Conséquences psychologiques et sociales	Peur de l'autre ¹ Tristesse ² Culpabilité ¹ Perte de confiance en soi ² Perte d'estime de soi ² Décrochage scolaire ¹ Dépression ¹ Idées suicidaires ³	Rejet de la part du partenaire ¹ Honte ¹ Perte d'estime de soi ¹ Perte de l'estime des autres ¹
Conséquences physiques	Insomnie ¹ Abus de drogues et/ou d'alcool ^{1,3} Troubles alimentaires (anorexie, boulimie) ^{1,3} ITSS (infections transmissibles sexuellement ou par le sang) ^{1,4,5}	ITSS (infections transmissibles sexuellement ou par le sang) ¹
Conséquences sur la vie sexuelle	ITSS (infections transmissibles sexuellement ou par le sang) ^{1,4,5} Absence de désir sexuel ⁵ Absence de plaisir sexuel ¹ Dysfonctions sexuelles (vaginisme, dyspareunie) ⁵ Perception d'un contrôle moindre sur sa sexualité ⁵	Non-réciprocité du plaisir sexuel ¹ Absence d'affection de la part de l'amoureux ou l'amoureuse ¹ ITSS (infections transmissibles sexuellement ou par le sang) ¹
Conséquences légales		Travaux communautaires ¹ Séjour dans un centre jeunesse ¹ Obligation de suivre une thérapie ¹

1 Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b

2 Fernet et coll., 2003

3 Sylverman et coll., 2005

4 Raj et coll., 2007

5 Coker, 2007

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LE COUPLE ADOLESCENT
Les conséquences possibles de la violence sexuelle pour la victime

Conséquences psychologiques et sociales

La personne qui est victime de violence sexuelle de la part de son amoureux(se) peut en venir à développer une peur de l'autre (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b). Elle risque de vivre dans la tristesse, d'être dénigrée (Fernet et coll., 2003), menacée ou contrôlée par la personne qu'elle aime. Elle peut aussi se sentir coupable, s'attribuer la faute des gestes commis par son ou sa partenaire (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b), et perdre confiance en ses capacités (Fernet et coll., 2003). À plus long terme, elle peut abandonner l'école, souffrir de dépression (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b), et même penser au suicide (Sylverman et coll., 2001).

Conséquences physiques

La violence sexuelle peut causer une anxiété susceptible de perturber la qualité du sommeil : les situations éprouvées peuvent provoquer cauchemars ou insomnie (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b). La victime de violence sexuelle peut également développer une dépendance aux drogues ou à l'alcool ainsi que des troubles alimentaires comme l'anorexie et la boulimie (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b ; Sylverman et coll., 2001).

Conséquences sur la vie sexuelle

Une étude récente réalisée en Nouvelle-Angleterre auprès de 25 garçons adolescents auteurs d'actes de violence amoureuse montre que les adolescents masculins qui commettent de la violence rapportent davantage de pratiques sexuelles à risque, dont un nombre élevé de partenaires sexuels et la non-utilisation du condom (Raj, Reed, Miller et coll., 2007). L'adolescente qui subit de la violence sexuelle court donc des risques accrus de contracter une infection transmissible sexuellement (Raj, Reed, Miller et coll., 2007 ; Coker, 2007 ; Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b). Les relations sexuelles imposées s'accompagnent généralement d'une absence de plaisir sexuel (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b) et entraînent une diminution du désir sexuel envers le (ou la) partenaire (Coker, 2007). La violence sexuelle peut aussi contribuer au développement de dysfonctions sexuelles telles que le vaginisme (contraction des muscles vaginaux qui empêche toute pénétration) ou la dyspareunie

(douleur pendant les relations sexuelles, ou même avant et après) (Coker, 2007). La victime peut, par surcroît, se percevoir comme ayant moins le contrôle de sa sexualité (non-contrôle de l'utilisation de moyens de protection et de contraception, non-contrôle sur le quand et le comment de la relation sexuelle) (Coker, 2007).

Les conséquences possibles pour la personne qui use de violence sexuelle

La personne qui use de violence sexuelle subit elle aussi des conséquences. Elles peuvent être de nature psychologique, sociale, légale ou sexuelle.

Conséquences psychologiques et sociales

La personne qui commet de la violence sexuelle risque d'être rejetée par sa ou son partenaire. Elle risque aussi d'éprouver de la honte : honte de ses actes, de la pression qu'elle inflige à l'autre (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b). Elle peut en arriver à se percevoir uniquement comme un agresseur, sans autre considération (Fernet et coll., 2003), et ainsi vivre une perte d'estime de soi. Elle risque aussi de perdre l'estime des autres, voire de perdre des amis, s'ils apprennent la situation.

Conséquences légales

La violence sexuelle est condamnable aux yeux de la société, et aussi aux yeux de la loi. L'adolescent et l'adolescente auteurs de violence sexuelle peuvent se voir imposer des travaux communautaires, ou un séjour en centre jeunesse accompagné d'une thérapie (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b).

Conséquences sur la vie sexuelle

La violence sexuelle entraîne souvent, pour la personne qui en est victime, une absence de plaisir au cours des relations sexuelles. L'acte sexuel n'étant pas désiré, il y aura une non-réciprocité de l'excitation et du plaisir sexuels. En outre, il est fort probable que la personne qui use de violence sexuelle reçoive moins, ou ne reçoive plus d'affection de son ou sa partenaire. Le partenaire amoureux violent sexuellement présente aussi une certaine susceptibilité à avoir des relations avec plusieurs partenaires, et ainsi accroît son risque de contracter des ITSS (Lavoie, Pacaud et Roy, 2005b).

LA RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE QUI COMMET DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Une question se pose : y a-t-il une explication au phénomène de la violence sexuelle ? De fait, certains facteurs, tels que la consommation d'alcool ou de drogues ou des antécédents familiaux de violence, peuvent favoriser les comportements de violence sexuelle (Williams et Martinez, 1999). Toutefois, ces facteurs ne sauraient en aucun cas servir d'excuse : peu importe le contexte, la personne qui commet un acte de violence sexuelle reste toujours la première responsable de son comportement (Lavoie et coll., 1994 ; Lavoie, Robitaille et Hébert, 2000). Pour tenter de justifier une relation sexuelle forcée, un garçon ne peut pas, non plus, prendre comme excuse qu'il a été incapable de s'arrêter. Tout comme les autres types de violence, la violence sexuelle est avant tout une façon d'exercer son contrôle sur l'autre, et non une perte de contrôle.

LES DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE QUI SUBIT DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Si la personne qui commet un acte de violence sexuelle dans son couple est responsable de ses actes, il est tout aussi vrai de dire que peu importe les circonstances, la victime n'est jamais responsable de la violence sexuelle qui lui est infligée (Lavoie et coll., 1994).

lence sexuelle, parce qu'il n'est pas toujours évident d'admettre que l'on est victime de violence sexuelle dans son propre couple ; la victime peut ne pas être consciente de la gravité des gestes commis par son ou sa partenaire. Aussi devons-nous respecter le rythme de la personne et éviter de la brusquer par nos propos (Rondeau, 2007). Si la personne en est à un premier incident de violence sexuelle, on peut la questionner pour savoir si elle en a discuté avec son ou sa partenaire, si elle lui a exprimé son malaise, ses sentiments et son besoin de respect. Si oui, a-t-elle été écoutée ? Il se peut que la personne ait tenté plusieurs fois de communiquer avec son ou sa partenaire. La situation risque de s'aggraver avec le temps. Il faut parler à la victime des ressources existantes, de la possibilité de mettre fin à cette relation et de dénoncer la situation de violence sexuelle à la police. Il importe aussi de l'assurer de notre soutien dans ses démarches, si elle décidait de dénoncer.

Autant que la victime, la personne qui est l'auteur de la violence sexuelle a besoin d'aide. Celle-ci doit être dirigée vers un intervenant (psychologue, travailleur social, sexologue...) ou un groupe d'entraide.

TABLEAU 3 DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE

<p>La personne qui subit de la violence sexuelle a le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de dire « non » ; • de ne pas aller jusqu'au bout, c'est-à-dire que même si elle accepte des baisers et des caresses, elle n'est pas obligée d'accepter la pénétration ; • de retirer son consentement à tout moment de la relation sexuelle ; • de s'exprimer quant à l'utilisation de moyens de protection et de contraception ; • de s'affirmer quant aux pratiques sexuelles qu'elle désire et ne désire pas expérimenter ; • de refuser toute offense et humiliation à son corps sexué (ex. : commentaires désobligeants sur la taille du pénis ou la grosseur des seins).
<p>Elle a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de signaler une situation de violence sexuelle à la police ; • d'aller chercher de l'aide.

Source : Lavoie et coll., 1994.

LA DÉNONCIATION ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE : LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

En matière de violence sexuelle, chacun a la responsabilité de ne pas fermer les yeux. Il faut être critique par rapport aux messages véhiculés dans les médias. Les médias et les films pornographiques banalisent la sexualité et peuvent encourager la violence sexuelle, par exemple en présentant le sexe « rough » comme étant désiré par plusieurs ou comme étant la norme (Lavoie, Robitaille et Hébert, 2000). Or nombre d'adolescents, qui en sont au stade de l'apprentissage sexuel et amoureux, peuvent se servir à tort de ces médias, voire des films pornographiques, comme modèles. Il importe de leur spécifier que ce type de sexualité ne reflète pas la réalité de tous les couples, qu'il est marginal, et que quel que soit le type de relation – couple dit « amoureux » ou adolescents se fréquentant sans réel engagement (ex. : *fuckfriends*), la violence est inacceptable.

COMMENT VENIR EN AIDE À UNE PERSONNE VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE ET À UNE PERSONNE QUI LA COMMET

Lorsqu'une personne nous confie une situation qui semble correspondre à de la violence sexuelle, il est de notre devoir, en tant qu'ami, parent ou éducateur, de lui venir en aide. Il faut prendre du temps pour l'écouter et l'orienter au besoin vers un intervenant qualifié qui pourra lui apporter un soutien supplémentaire (infirmière, psychologue, travailleur social, sexologue...). Par ailleurs, dans plusieurs régions, on trouve des organismes d'aide aux personnes victimes de violence sexuelle, comme les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Des lignes d'écoute 24 heures sur 24 sont également disponibles pour permettre aux jeunes de parler avec un intervenant (ex. : Tel-jeunes). Il est important de prendre au sérieux toutes les confidences et de ne pas mettre en doute leur véracité (Rondeau, 2007), sinon la confiance sera perdue. Confier une telle situation demande beaucoup de courage et rares sont les fausses allégations. Dans un premier temps, il convient d'aider la victime à reconnaître ce qu'elle vit comme étant de la vio-

Par ailleurs, il est essentiel que les acteurs dans la vie éducative de l'adolescent (enseignants, intervenants) fassent de la prévention en matière de violence sexuelle dans les couples adolescents en sensibilisant les jeunes à cette question. C'est l'objectif visé par les activités d'animation présentées à la section suivante.



Activités d'apprentissage

Les activités proposées ici s'adressent surtout à des jeunes de 16-17 ans (5^e secondaire) et sont conçues en fonction du Programme de formation de l'école québécoise. Avant de réaliser ces activités, il serait préférable d'avoir abordé le sujet de la violence amoureuse en général. Pour ce faire, l'intervenant pourra se servir de l'article de Christeene Kaine, « La violence dans les relations amoureuses n'a pas d'âge! », publié dans le *Petit Magazine de la formation personnelle et sociale* en 1998 (voir [www.msss.gouv.qc.ca/itss] section documentation/profes-

sionnel de l'éducation). Il pourra aussi faire appel au personnel des services complémentaires ou aux organismes communautaires s'il a besoin d'aide pour la préparation ou la réalisation des activités.

Dans le tableau ci-dessous sont données quelques indications sur la façon dont les activités proposées peuvent s'intégrer au Programme de formation de l'école québécoise et aux programmes des services éducatifs complémentaires.

Arrimages possibles avec le Programme de formation de l'école québécoise¹

VISÉES DU PROGRAMME DE FORMATION

Structuration de l'identité
Construction d'une vision du monde
Développement du pouvoir d'action

DOMAINES D'APPRENTISSAGE VISÉS

Domaine des arts

Dans le cadre des cours d'arts plastique ou d'arts plastique et multimédia, le thème de la violence amoureuse pourra être abordé par le biais de création de messages visuels s'adressant à des destinataires ciblés afin de les informer et de les faire réfléchir sur le sujet. Pour ce faire, la compétence *Créer des images médiatiques* est toute indiquée.

Le thème de la violence amoureuse pourra également être abordé dans le cadre du cours d'art dramatique, où les élèves pourront être invités à *créer des œuvres dramatiques*, ce qui s'insère dans la compétence du même nom.

Domaine de l'éthique et culture religieuse

Le thème de la violence amoureuse pourra être abordé en marge d'une réflexion éthique sur ses perceptions, ses idées et ses valeurs en lien avec les relations amoureuses, notamment dans les situations où il y a présence de violence. Plus précisément, les compétences *Réfléchir sur des questions éthiques* et *Pratiquer le dialogue* pourront être sollicitées.

DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION

Santé et bien-être :

Amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de la santé, de la sécurité et de la sexualité.

Axes de développement :

Conscience de soi et de ses besoins fondamentaux :

Besoin d'affirmation de soi, besoin du respect de son intégrité physique et psychique, besoin d'acceptation et d'épanouissement, besoin de valorisation et d'actualisation, besoin d'expression de ses émotions.

Connaissance des conséquences

de ses choix personnels sur sa santé et son bien-être :

Connaissance des principes d'une sexualité équilibrée.

Vivre-ensemble et citoyenneté :

Amener l'élève à participer à la vie démocratique de la classe ou de l'école et à développer une attitude d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité.

Axes de développement :

Contribution à la culture de la paix :

Réflexion sur la notion de pouvoir, souci de l'application des principes relatifs à l'égalité des droits, compréhension des conséquences négatives des stéréotypes et autres formes de discrimination ou d'exclusion, respect de la confidentialité, des promesses, des ententes ou des contrats, etc.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Exercer son jugement critique :

Construire son opinion, exprimer son opinion, relativiser son opinion.

Coopérer :

Contribuer au travail coopératif, interagir avec ouverture d'esprit, évaluer sa participation au travail coopératif.

Communiquer :

S'appropriier divers langages, recourir à divers modes de communication, gérer sa communication.

CONTEXTE D'INTERVENTION

Voir les indications au début de chaque activité.

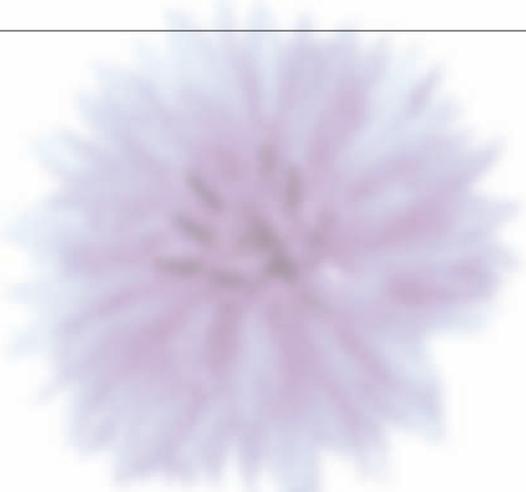
Arrimages avec les programmes de services éducatifs complémentaires²

PROGRAMME DE SERVICES DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION

Donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, deuxième cycle*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

² Ministère de l'Éducation du Québec, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, ministère de l'Éducation du Québec, 2002.



ACTIVITÉ 1

Qu'est-ce que la violence sexuelle ?

DURÉE

20 minutes

CONTEXTES POSSIBLES POUR CETTE ACTIVITÉ

- **Milieu scolaire** : enseignant du cours d'éthique et de culture religieuse en collaboration avec le personnel des services complémentaires ou d'un organisme communautaire, animateur (animatrice) de vie spirituelle et d'engagement communautaire, infirmier(ère), travailleur(euse) social(e), psychologue, sexologue.
- **Milieu communautaire** : maison des jeunes ou organisme communautaire s'adressant aux adolescents.

INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

- Définir ce qu'est la violence sexuelle ;
- Dresser un portrait de la violence sexuelle dans les couples adolescents.

CONTENU

- La violence sexuelle : qu'en est-il ? (p. 2)
- Qu'est-ce que la violence sexuelle dans un couple adolescent ? (p. 2-4)

1

Discussion

L'enseignant ou l'intervenant demande aux élèves de définir ce qu'est, selon eux, la violence sexuelle dans le couple. Il souligne les informations justes et les informations erronées, et explique qu'à l'aide d'un questionnaire de type « Vrai ou Faux », les élèves pourront davantage définir la violence sexuelle et en comprendre les enjeux.

2

Questionnaire « Vrai ou Faux »

L'enseignant ou l'intervenant lit les questions devant le groupe et invite les jeunes à y répondre à voix haute par « Vrai » ou « Faux ». Pour chaque question, il demande à un élève ayant répondu « Vrai » et à un autre ayant répondu « Faux » d'expliquer les raisons de leur choix. Il invite ensuite les élèves qui le désirent à faire des commentaires. Puis il donne la bonne réponse et les informations qui la complètent.

Énoncés

1. 25 % des couples adolescents vivent de la violence physique ou sexuelle dans leur couple.
2. La violence sexuelle est souvent le dernier stade de la violence amoureuse.
3. L'alcool ou la drogue peuvent être la cause d'un problème de violence.

4. La violence sexuelle, c'est perdre le contrôle.

5. Les garçons aussi peuvent être victimes de violence sexuelle.

* Attention : il y a une forme de violence sexuelle dont les garçons sont les victimes principales (voir p. 4, n° 6).

Réponse

Vrai
(voir article p. 2)

Vrai
(voir article p. 2)

Faux
(voir article p. 6)

Faux (voir article p. 6)

Vrai (voir article p. 2-4)*

Le courrier du cœur

ACTIVITÉ 2

DURÉE 45 minutes	CONTEXTES POSSIBLES POUR CETTE ACTIVITÉ <ul style="list-style-type: none"> • Milieu scolaire : L'activité peut se dérouler dans le cadre du cours d'éthique et de culture religieuse et peut être exécutée en collaboration avec le personnel des services complémentaires ou d'un organisme communautaire, animateur (animatrice) de vie spirituelle et d'engagement communautaire, infirmier(ère), travailleur(euse) social(e), psychologue, sexologue. • Milieu communautaire : maison des jeunes ou organisme communautaire s'adressant aux adolescents. 	INTENTIONS PÉDAGOGIQUES <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître une situation de violence sexuelle ; • Être en mesure d'expliquer pourquoi la situation consiste en de la violence sexuelle ; • Connaître les conséquences possibles de la violence sexuelle dans le couple adolescent. 	CONTENU <ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences possibles de la violence sexuelle dans le couple adolescent (p. 5) • La responsabilité de la personne qui commet de la violence sexuelle (p. 6) • Les droits et devoirs de la personne qui subit de la violence sexuelle (p. 6) • Comment venir en aide à une personne victime de violence sexuelle et à une personne qui la commet (p. 6)
----------------------------	---	--	---

1

Travail en équipe

L'enseignant ou l'intervenant divise le groupe en quatre équipes. Il distribue à chaque équipe l'une des quatre mises en situation et les questions de discussion correspondantes.

Mises en situation :

- A.** Au cours de leurs relations sexuelles, Justin, le copain de Raluka, fait sans cesse des commentaires offensants sur ses seins. Il lui dit qu'il aime les gros seins, que c'est la première fois qu'il sort avec une fille ayant de si petits seins, et lui demande si elle a déjà pensé à la chirurgie esthétique. Aussi, il lui demande souvent de prendre des positions sexuelles où il n'aura pas à voir ses seins, qui ne l'excitent pas du tout. Par chance, les fesses de Raluka compensent pour ses petits seins ! Raluka le comprend de ne pas trouver ses seins beaux. D'ailleurs, qui pourrait les trouver beaux, ils sont vraiment trop petits.
- B.** Pour la première fois, Geneviève a une relation sexuelle avec son copain Marc. Elle veut utiliser le condom comme moyen de protection. Pour elle, c'est très important ! Mais pour Marc, un condom, « ça coupe les sensations ». Aussi, quand Geneviève lui demande de mettre un condom, Marc refuse catégoriquement. Il dit à Geneviève qu'elle ne lui fait pas confiance. Il se met à l'insulter, la traite de « pute », affirme qu'elle a sans doute été « voir ailleurs » puisqu'elle lui demande de mettre un condom. Geneviève est en pleurs. Elle accepte à contre-cœur d'avoir une relation sexuelle sans protection et s'excuse.
- C.** Julie tient absolument à ce que son copain Alexandre l'accompagne à un souper chez des amis. Elle le lui a demandé plusieurs fois durant la journée et il a toujours répondu « non ». Julie, fâchée, se dit qu'elle trouvera sûrement un moyen de le convaincre. Elle est incapable de se concentrer sur ses travaux, elle ne pense qu'à cela. Lorsqu'Alexandre s'approche d'elle, qu'il l'embrasse, qu'il commence à la caresser et lui dit qu'il a envie de faire l'amour avec elle, Julie lui rétorque qu'il n'obtiendra rien d'elle s'il ne l'accompagne pas à son souper d'amis. Alexandre est déçu. Ce n'est pas la première fois que Julie se comporte ainsi : elle le fait toujours chanter avec le sexe. Il se demande si ce qu'il vit est normal et si les copines de ses amis font la même chose.
- D.** Josée, 16 ans, est en relation avec Jonathan, 18 ans, depuis cinq mois. Jusqu'à il y a deux semaines, Josée et Jonathan n'avaient jamais eu de relations sexuelles. Puis, Jonathan s'est mis à devenir insistant. Un soir, il dit à Josée qu'il n'en a rien à faire de petites gamines inexpérimentées comme elle, qu'il ira voir ailleurs si elle ne se « déniaise pas ». À force d'être menacée de la sorte, Josée finit par céder. Résultat : elle n'a éprouvé aucun plaisir car elle se sentait mal à l'aise. Mais depuis ce moment, chaque fois que Jonathan lui demande d'avoir des relations sexuelles, elle se sent obligée de dire oui, puisqu'elle a cédé une fois. Elle se demande si toutes les filles vivent ce genre de relation et si elle s'inquiète pour rien. Elle voudrait en parler à ses amis ou à ses parents, mais elle en est incapable. Elle éprouve à la fois de la honte et de la peur.

Questions de discussion en équipe :

1. Selon vous, est-ce une situation de violence sexuelle ? Expliquez.
2. Que pensez-vous du geste de violence sexuelle commis par un des personnages ?
3. D'après vous, comment s'est sentie la victime de violence sexuelle ?
4. Quelles sont les conséquences possibles de la violence et de la violence sexuelle pour ces garçons et ces filles ?

2

Plénière

Un représentant de chaque équipe lit la mise en situation à l'ensemble du groupe, et un autre rapporte ensuite le fruit de la discussion d'équipe. L'enseignant ou l'intervenant fait un retour en ajoutant au besoin des informations complémentaires.

3

Mise en situation

L'enseignant ou l'intervenant demande aux jeunes de rejoindre leur équipe respective. Il leur lit la mise en contexte et les consignes pour la suite. Les équipes reprennent la mise en situation qui leur a été attribuée et la traitent comme si elle était une demande d'aide.

Mise en contexte :

Vous êtes sexologue et vous collaborez à un magazine fort populaire pour adolescents nommé Juste entre nous. Vous vous occupez de la section « courrier du cœur ». Vous avez reçu dernièrement une lettre très touchante portant sur la violence sexuelle. Vous répondez aujourd'hui à cette lettre afin d'offrir du soutien et des conseils à la personne.

Consignes :

Rédiger une réponse à la lettre reçue dans laquelle il faut retrouver :

- une phrase qui dit explicitement à la personne qu'elle est victime de violence sexuelle ;
- des conseils et du soutien.

Chaque équipe désigne deux représentants. Le premier représentant lit la mise en situation et le second lit la lettre rédigée par l'équipe en réponse à la situation. L'enseignant ou l'intervenant reprend les points saillants de la lettre (détermination de la situation de violence, orientation vers un intervenant au besoin, conseils).



ACTIVITÉ 3

Création d'une œuvre artistique

DURÉE

Trois semaines sont allouées aux étudiants pour la création de l'œuvre.

CONTEXTES POSSIBLES POUR CETTE ACTIVITÉ

- **Milieu scolaire** : l'activité peut se dérouler dans le cadre du cours d'arts plastiques ou arts plastiques et multimédia ou par le biais d'un concours artistique dans l'école pendant une semaine de sensibilisation à la violence.
- **Milieu communautaire** : maison des jeunes ou autres organismes communautaires.

INTENTION PÉDAGOGIQUE

- Sensibiliser ses pairs aux conséquences de la violence sexuelle pour la victime et/ou pour celui qui commet les actes de violence sexuelle et ce, au moyen d'une œuvre artistique.

CONTENU

- Les conséquences possibles de la violence sexuelle dans le couple adolescent (p. 5)
- Comment venir en aide à une personne victime de violence sexuelle et à une personne qui la commet (p. 6)

1

Exposé informel

À NOTER : L'enseignant ou l'intervenant et les étudiants ont au préalable défini ce qu'est la violence sexuelle.

L'enseignant ou l'intervenant demande aux adolescents quelles sont, selon eux, les conséquences de la violence sexuelle pour la victime et pour la personne qui commet les actes de violence sexuelle. Il complète l'exposé à l'aide des éléments du tableau 2 (p. 5), afin de rendre l'information claire et facilement repérable pour les jeunes.

2

L'enseignant ou l'intervenant informe les jeunes d'un concours organisé pour les sensibiliser à la violence et fait le lien avec les activités réalisées antérieurement sur la question de la violence sexuelle. Il distribue un feuillet explicatif qui comprend les critères du concours, la date limite d'inscription, la date limite de remise de l'œuvre, les prix à gagner et un tableau des conséquences de la violence sexuelle (tableau 2).

Critères du concours :

- *L'œuvre artistique doit définir la violence sexuelle ou présenter une situation de violence sexuelle.*
- *L'œuvre doit présenter une ou des conséquences de la violence sexuelle pour le couple adolescent.*
- *L'œuvre est réalisée dans un objectif de sensibilisation à la violence sexuelle et de prévention.*
- *L'œuvre cible un public adolescent.*
- *Des équipes de quatre personnes maximum.*
- *Pas de mots ni d'images vulgaires.*
- *Pas de nudité.*
- *Pas de propos sexistes, homophobes ou racistes.*
- *La durée maximale des productions musicales (chanson, vidéoclip) est de 4 minutes.*
- *La durée maximale des sketches est de 10 minutes.*

3

Production d'une œuvre artistique

Les jeunes intéressés doivent réaliser en équipe une œuvre artistique (peinture, dessin, sculpture, publicité, chanson, vidéoclip, sketch,...) sur le thème de la prévention de la violence sexuelle. Cette œuvre doit présenter une situation de violence sexuelle ou définir la violence sexuelle, et comporter une ou des conséquences liées à celle-ci (pour la victime ou pour la personne qui use de violence sexuelle).

4

Présentation de l'œuvre au jury

Tous les jeunes ayant participé au concours sont invités à présenter leur œuvre à un jury (date déterminée à l'avance). Le jury fera la sélection de dix de ces œuvres.

5

Soirée de dévoilement des œuvres

Les jeunes présentent leurs œuvres au cours d'une soirée en leur honneur à laquelle sont conviés les intervenants, les enseignants, les parents et les amis.

Durant la soirée, un enseignant ou un intervenant aborde le sujet de la violence sexuelle en rappelant ses conséquences et en suggérant des pistes d'intervention. Il peut aussi donner le lien Internet de cet article et remettre une liste des principales ressources. Cette soirée peut aussi comporter un goûter.

6

Les œuvres des jeunes sont exposées pendant environ trois semaines via Internet ou dans un local prévu à cet effet.

BIBLIOGRAPHIE

- AVERY-LEAF, S., M. CASARDI, K.D. O'LEARY ET A. CANO (1997). « Efficacy of a dating violence prevention program on attitudes justifying aggression », *Journal of Adolescent Health*, vol. 21, n° 1, p. 11-17.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA (2008). La violence dans les fréquentations - Fiche d'information du ministère de la Justice du Canada, [En ligne]. [http://www.justice.gc.ca/tra/pi/vf-fv/finfo-facts/feg-dati.html] (Consulté le 15 décembre 2008).
- CENTRE QUÉBÉCOIS DE RESSOURCES EN PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ, avec la collaboration de Chantal Hamel, Francine Lavoie et Lorraine Rondeau (s.d). « Mieux connaître et agir : relations amoureuses chez les jeunes », [En ligne]. [http://www.crpspc.qc.ca] (Consulté le 16 décembre 2008).
- COKER, Ann, Paige HALL SMITH, Robert MCKEOWN et Melissa KING (2000). « Frequency and correlates of intimate partner violence by type: physical, sexual, and psychological battering », *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 4, p. 553-559.
- COKER, Ann (2007). « Does physical intimate partner violence affect sexual health? A systematic review », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 8, n° 2, p. 149-177.
- FERNET, Mylène, Chantal HAMEL, Lorraine RONDEAU et Pierre TREMBLAY (2003). « Amour, violence et jeunes : aperçu de la situation », communication présentée à l'occasion du séminaire Premières amours et violence organisé conjointement par le Projet relations amoureuses des jeunes et le secteur École et milieu en santé de la DSP de Montréal, 1^{er} juin 2007, 29 p.
- KAINE, Christeene (1998). « La violence dans les relations amoureuses n'a pas d'âge ! », *Petit Magazine de la formation personnelle et sociale*, vol. 6, n° 3, hiver, 6p.
- LAVOIE, Francine, Line ROBITAILE et Martine HÉBERT (2000). « Teen dating relationships and aggression: an exploratory study », *Violence Against Women*, vol. 6, n° 1, p. 6-36.
- LAVOIE, Francine, et Lucie VÉZINA (2002). « Violence dans les relations amoureuses », *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 471-484.
- LAVOIE, Francine, Marie-Christine PACAUD et Marjolaine ROY (2005a). Programme PASSAJ : Cahier d'animation (deuxième rencontre : violence sexuelle).
- LAVOIE, Francine, Marie-Christine PACAUD et Marjolaine ROY (2005b). Programme PASSAJ : Transparents (deuxième rencontre : violence sexuelle).
- LAVOIE, Francine, Lucie VÉZINA, Annie GOSSELIN et Line ROBITAILE (1994). VIRAJ Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes : Animation en classe, Québec, ministère de l'Éducation du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2002). Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite, Québec, ministère de l'Éducation du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007). Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, deuxième cycle, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- RAJ, A., E. REED, E. MILLER, M.R. DECKER, et coll., (2007). « Context of condom use and non-condom use among young adolescent male perpetrators of dating violence », *AIDS Care*, vol. 19, n° 8, p. 970-973.
- RONDEAU, Lorraine, Chantal HAMEL, Jocelyne GUILLON, Mylène FERNET et coll., (2007). L'amour, une deuxième chance dans la vie des adolescents, Séminaire 1^{er} mai 2007, organisé conjointement par le Projet Relations amoureuses des jeunes et le secteur École et milieu en santé de la DSP de Montréal, 27 p.
- RONDEAU, Lorraine (2007). Premières amours, premières violences : Projet relations amoureuses des jeunes. Conférence 16 octobre 2007, Organisé par le Regroupement Professionnel des sexologues du Québec, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- SILVERMAN, Jay, Anita RAJ, Lorelei MUCCI et Jeanne HATHAWAY (2001). « Dating violence against adolescent girls and associated substance use, unhealthy weight control, sexual risk behavior, pregnancy, and suicidality », *Journal of American Medical Association*, vol. 286, n° 5, p. 572-579.
- TOSCANO, Sharyl (2007). « A grounded theory of female adolescents dating experiences and factors influencing safety: The dynamics of the circle », *BMC Nursing*, vol. 6, n° 7, p. 1-32.
- WILLIAMS, Sharon, et Elena MARTINEZ (1999). « Psychiatric assessment of victims of adolescent dating violence in primary care clinic », *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, vol. 3, n° 3, p. 427-439.

www.msss.gouv.qc.ca/its

**Santé
et Services sociaux**

Québec



TEL-JEUNES
www.teljeunes.com
1 800 263-2266

UQÀM